

**48<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, 23 – 24 Octobre 2018*

UNEP/CMS/StC48/Doc.11

**CONTRIBUTION DE LA CMS À L'HORIZON 2020 ET AU-DELÀ**

*(au 13 septembre 2018/ préparé par le Secrétariat. )*

**Résumé:**

Le processus de préparation du Cadre pour la biodiversité pour l'après 2020 offre l'occasion de mettre la conservation de la faune sauvage migratrice à l'avant-plan et de rehausser le profil de la CMS.

Le présent document décrit les éléments clés de ce processus dans le cadre de la CMS et les prochaines étapes

1. Le processus de préparation du Cadre pour la biodiversité pour l'après 2020 offre l'occasion de mettre la conservation de la faune sauvage migratrice à l'avant-plan et de rehausser le profil de la CMS.
2. La treizième réunion de la Conférence des Parties (COP13) à la CMS, qui se tiendra en février 2020, devrait servir de tremplin pour les préparatifs de la COP15 à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en décembre 2020 et le Gouvernement indien, qui accueillera la COP13, souhaite vivement en faire une plate-forme majeure pour renforcer la dynamique et l'engagement politique en faveur de la conservation de la nature en direction de la COP15 de la Convention.
3. Au cours de la troisième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC3 , 29 mai - 1er juin 2018), un groupe informel composé de membres du Conseil scientifique, de représentants des Parties et d'organisations s'est réuni pour réfléchir aux contributions possibles de la CMS au Cadre sur la biodiversité après 2020.
4. Au cours de la discussion, un consensus s'est dégagé sur l'importance de la connectivité en tant que principe fondamental pour garantir des écosystèmes intacts et fonctionnels, mais aussi pour englober la dimension humaine par la mise en réseau, la coopération et la participation des populations.
5. La ScC-SC3 a convenu d'inclure dans son programme de travail l'établissement d'un groupe de travail intersessions comprenant les personnes présentes à la réunion de brainstorming ainsi que tout autre membre intéressé du Conseil scientifique de la CMS et du Comité permanent afin de promouvoir l'interface entre science et politique. Le groupe de travail doit se réunir le 25 octobre 2018 à Bonn, immédiatement après la 48<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CMS.
6. La ScC-SC3 a également envisagé l'élaboration d'un document de cadrage sur les contributions concrètes que la communauté de la CMS a l'intention de présenter en tant que contribution au Cadre sur la biodiversité après 2020 et aux messages qui les entourent. Le document sera élaboré sur la base des résultats de la réunion du Groupe de travail.
7. Enfin, la ScC-SC3 a également demandé l'élaboration d'un calendrier des événements clés, dans le cadre des processus de la Famille de la CMS et au-delà, et d'autres étapes d'ici 2020 pour renforcer l'élan et l'engagement politique sur la conservation de la faune sauvage migratrice vers la COP15 de la CDB. Lors de la préparation d'un tel calendrier, des documents similaires tels que la Feuille de route du Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 qui a été produite par le Secrétariat de la CDB seront pris en compte.
8. Le Secrétariat prévoit d'assister à la treizième réunion du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (BLG) les 18 et 19 septembre 2018, qui, entre autres points, examinera le processus d'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité après 2020. En particulier, les membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité sont invités à donner leur avis sur la portée et le contenu du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 d'ici le 15 décembre 2018, et à contribuer au processus de son élaboration entre décembre 2018 et octobre 2020, notamment en facilitant le dialogue, en accordant une attention au cadre mondial pour la biodiversité après 2020 dans leurs propres réunions pertinentes et en contribuant / participant aux ateliers régionaux et aux consultations mondiales en 2019 et 2020.

9. À cet égard, dans sa Recommandation 2/9,12, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CDB a notamment demandé d'organiser un atelier au début de 2019 pour faciliter les discussions entre les Parties aux conventions relatives à la diversité biologique, avec la participation des membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique, pour étudier comment les conventions peuvent contribuer à l'élaboration du cadre mondial sur la biodiversité après 2020 et déterminer les éléments spécifiques qui pourraient y figurer.
10. Lors de la réunion du BLG, les membres du Groupe de liaison seront invités à examiner l'organisation de l'atelier envisagé et la [chronologie indicative des principales activités](#), telles qu'elles auront été soumises au SBI, et à donner leur avis à ce sujet. Il sera mis à jour pour être présenté à la COP14.

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

Prendre note du document et donner des orientations, le cas échéant, au Secrétariat.